

**COMMUNIQUÉ***Paris, le 8 avril 2022***Zone 109 dans le Vexin, mettons définitivement fin au projet d'exploitation !**

Alors que le tribunal administratif de Versailles a rejeté le 1^{er} avril dernier les recours intentés par des associations, communes et particuliers contre l'exploitation par Calcia de la « zone 109 », nous, députés des Yvelines, souhaitons redire notre opposition à cette exploitation et notre volonté, partagée par de nombreux acteurs locaux, de voir ce site maintenu dans son état naturel.

A cette fin, nous saisissons aujourd'hui Madame la ministre de la Transition écologique afin que soient abrogés les actes administratifs qui pourraient permettre à l'avenir à Calcia de mener à bien un tel projet sur le site. De même, nous demandons à Monsieur le président des activités France de Calcia de clarifier la position de son groupe sur l'avenir du site, sur lequel un permis exclusif d'exploitation a été accordé à son groupe jusqu'en 2029. En effet, si un engagement oral a été pris, aucune communication officielle n'a permis de confirmer que Calcia s'engageait à ne pas exploiter ce site.

La décision du tribunal administratif de Versailles, conjuguée aux difficultés d'approvisionnement qui pourraient découler de la situation internationale, viennent faire planer une nouvelle incertitude quant à l'avenir du site. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que soit enfin clarifiée cette situation qui n'a que trop duré, afin que les riverains de la zone puissent enfin retrouver la quiétude à laquelle ils ont droit.

Bruno MILLIENNEDéputé de la 9^e circonscription des Yvelines**Michèle DE VAUCOULEURS**Députée de la 7^e circonscription des Yvelines**Michel VIALAY**Député de la 8^e circonscription des Yvelines